



*Consulat de Côte d'Ivoire*

**CASIER JUDICIAIRE**

- Adresser une demande au Président du tribunal du lieu de naissance
  
- Joindre une photocopie de l'acte de naissance ou de la carte d'identité
  
- Joindre un timbre fiscal de 1.000 F CFA (s'obtient uniquement à Abidjan)

Il est conseillé d'envoyer quelqu'un sur place faire la demande ou d'y aller soi même

---

58, Av Maréchal Foch – 69006 LYON  
Tél : 04 72 43 92 33 - e mail : [cotedivoirelyon@yahoo.fr](mailto:cotedivoirelyon@yahoo.fr)

**Horaires d'ouverture de la Chancellerie : mardi et le jeudi après-midi de 14 h à 17h 00**